

Pôle Santé Pluridisciplinaire Paris-Est
Madame Evelyne REVELLAT
188 Grande Rue Charles de Gaulle
94130 NOGENT SUR MARNE

Montreuil, le 08/07/2021

Objet : Notification de décision – Fonds UrgencESS

Référence du dossier : Prime UrgencESS 5000 n° 3.10.002531 - Pôle Santé Pluridisciplinaire Paris-Est (9132468)

Madame,

Le secrétariat d'Etat à l'Economie sociale, solidaire et responsable a souhaité mettre en place le fonds UrgencESS dédié aux entreprises de l'ESS fragilisées par la crise afin de contribuer à relancer leur activité et à préserver leurs emplois. Lancé en janvier 2021 et opéré par France Active, le fonds UrgencESS prend la forme d'une aide financière directe qui peut être complétée par une orientation vers des solutions complémentaires.

Nous avons le plaisir de vous annoncer que votre structure a été retenue pour bénéficier d'une aide du fonds UrgencESS d'un montant de 5 000,00 € que vous recevrez dans les plus brefs délais. Par ailleurs, selon vos besoins, votre conseiller France Active pourra également vous proposer une mise en réseau avec des acteurs utiles à la relance de votre activité.

Cette aide de 5 000,00 € accordée par le fonds UrgencESS constitue une aide publique à prendre en compte au titre des aides « de *minimis* » encadrées par le Règlement (UE) N° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de *minimis*, publié au Journal Officiel de l'Union Européenne sous la référence JOUE L352/1 du 24 décembre 2013.

En conséquence, ce montant doit s'inscrire dans le plafond de 200 000 € sur trois ans, d'aides publiques relevant du régime de *minimis*.

Espérant que ce soutien vous permette de poursuivre votre engagement indispensable à la cohésion nationale, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le fonds UrgencESS
Denis Dementhon
Directeur Général

